

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 14 décembre 2011

Présents : Claude Vignon, , Paul Bertrand, Valérie Guillet, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Pierre Barbier
Excusés : Yves Guillet, Sandra Perrier, Gérald Idelon
Absent : Martin Béchier

Délibérations du conseil

- Après analyse des offres de maîtrise d'œuvre pour l'opération de boulangerie-pâtisserie, l'équipe du mandataire collectif Art-cam architecture - Ingecam (69) apparaît la mieux-disante. La commune décide de la retenir pour un montant de 26 400 €HT. *Voté à l'unanimité*
- La commune cède la valeur du terrain du lotissement La Chicoune du budget principal au budget annexe de l'opération, pour une valeur de 25 000 €. *Voté à l'unanimité*
- Approbation de la Décision Modificative n°3 du budget principal de la commune : intégration de l'opération de la boulangerie, pour un montant prévisionnel de 310 000 €HT, et décision d'assujettissement à la TVA de l'opération à compter du 1^{er} janvier 2012. *Voté à l'unanimité.*
- La commune échange la parcelle communale F249 contre la parcelle F245 appartenant aux conjoints Berthoin Michel, afin de pouvoir réaliser une partie de la voirie de bouclage du lotissement La Chicoune avec les autres parcelles du secteur AU1 constructible de la commune. *Voté à l'unanimité*
- Un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012, sera déposé pour le projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif des hameaux des Revoux, du Bard et des berthonnets. *Voté à l'unanimité*

Décisions du conseil

- Sur proposition du percepteur, la commune décide de mettre en œuvre un système de paiement des titres communaux par carte bancaire sur internet, selon le système sécurisé TIPI. Ce système s'appliquera sur les redevances d'eau et assainissement et les loyers et charges locatives.
- Le nouveau bassin installé à Tourtres devrait être raccordé sur la source communale non potable. Une borne fontaine raccordée au réseau d'eau potable pourrait être installée dans le même hameau. Giovanni Cadeddu va mener une réflexion sur l'implantation d'un réseau de bornes fontaines sur tout le territoire communal.
- Mme Cadilhac transmet en mairie une proposition de création d'un lieu de rencontre autour du livre et des générations, dans la salle municipale des Violettes. Le conseil demande que ce projet soit porté par une structure associative.
- La mairie a constaté des travaux de réfection de toiture de la maison de Mme Tempier à Tourtres, sans déclaration préalable. Les matériaux qu'il est prévu de poser sont des bacs acier interdits par le PLU. De plus, la grue et le stockage des matériaux sur la place publique n'ont fait l'objet d'aucune permission de voirie en mairie, ni d'aucune mesure de protection du personnel et du public. Le Maire

enverra dès demain un courrier en recommandé au maître d'ouvrage des travaux, et ira sur le site demander la suspension du chantier.

→ Un bon alimentaire de 200 € est accordé aux Restos du Cœur.

informations au conseil

→ Le repas de Noël des anciens s'est déroulé avec succès à l'hôtel du Vercors le samedi 10 décembre. Les élus et les habitants ont apprécié ce moment d'échanges. Une réflexion sera menée sur l'organisation d'un moment de partage avec tous les habitants dans l'année, et sur l'extension de ce rendez-vous par un temps partagé avec les enfants du village.

→ La commission boulangerie a rencontré Mr Ravel de la Chambre des Métiers de Romans au sujet du projet de boulangerie, pour faire le point sur la procédure de recherche des candidatures et sur les aides mobilisables.

→ Les travaux du deuxième pompage d'eau potable sur l'Adouin sont terminés à ce jour.

→ Le conseil se réjouit de l'ouverture prochaine du point chaud temporaire l'Amourgandise, et de l'espace d'exposition artistique du collectif local des Arts spirateurs.

Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu